



Autorisation Activités nautiques

Document à compléter et à placer dans votre Carnet de Voyage

Ce document concerne la pratique des activités nautiques qui peuvent être inscrites dans le cadre du programme du séjour.

Autorisation parentale

Je soussigné·e Nom :

Prénom :

Responsable légal de l'enfant Nom :

Prénom :

☐ l'autorise

☐ ne l'autorise pas

à pratiquer la voile, la planche à voile, le canoë-kayak ou toute autre activité nautique.

À :

Le :

Signature :

Certificat médical | à remplir par votre médecin traitant

Je soussigné·e Nom :

Prénom :

Docteur·e en Médecine à :

certifie que l'enfant Nom :

Prénom :

est médicalement apte à pratiquer la voile, la planche à voile, le canoë-kayak ou toute autre activité nautique.

À :

Le :

Signature et cachet du médecin :

suite au verso





Autorisation Activités nautiques

Document à compléter et à placer dans votre Carnet de Voyage

Ce document concerne la pratique des activités nautiques qui peuvent être inscrites dans le cadre du programme du séjour.

Attestation d'aisance à la pratique des activités aquatiques et nautiques | à remplir par un maître nageur

Canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM)

Hormis le certificat délivré dans le cadre du dispositif "J'apprends à nager" de l'école de votre enfant, aucun autre diplôme de natation ne peut se substituer à cette attestation.

Je soussigné·e Nom :

Prénom :

Titulaire du diplôme :

Date de délivrance du diplôme :

Atteste que l'enfant Nom :

Prénom :

Né·e le :

Demeurant à :

a réussi le test.

avec brassière de sécurité

Le (date du test) :

À :

Le :

Signature et cachet :

RAPPEL : l'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'État de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'État d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées. Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.



Vive Demain !

Les PEP Alsace

8 rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR

03 69 99 10 10 | colos@pepalsace.fr